



Parigny

Concours de dessin à l'école

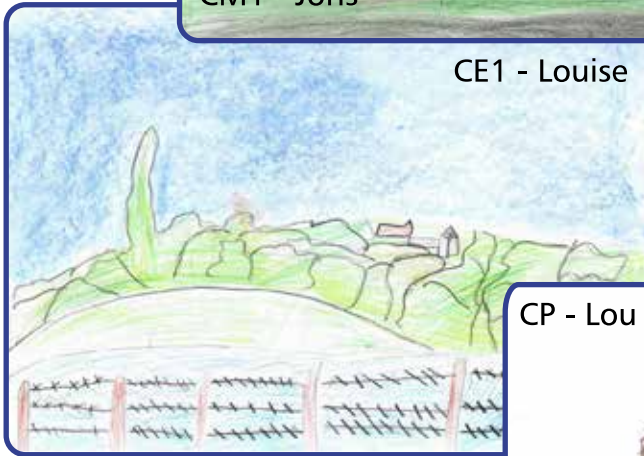
Bulletin municipal N°34
Année 2021



CM1 - Joris



CM2 - Anna



CE1 - Louise



CE2 - Alexia

CP - Lou

Thème :

«Notre Village»

les plus beaux dessins



Grande Section
Romane



Moyenne Section
Maxence



Petite Section
Mélina

Sommaire

Vie Municipale

L'édito du Maire	p.1
Etat Civil	p.2
Employés communaux et infos services Parigny	p.3
Commission ressource Budget	p.4-5-6
Commission aménagement	p.7-8
Commission patrimoine	p.8
Commission Sociale	p.9 à 12
Commission contact	p.12 à 15
Les journées du souvenir	p.16

Vie intercommunale

Sentiers de la biodiversité	p.17
Semaine bleue	p.17
Lien avec la ville	p.18-19

Vie Locale

La vie à l'école	p.20-24
Environnement	p.25-26
Bon voisinage	p.26

Vie associative

La Paroisse	p.27
Union Sportive Parigny - St-Cyr	p.28
Le Sou des Ecoles	p.29
Le Comité des Fêtes	p.30
Les Classes	p.31
Terre d'expression	p.31
Le club de l'amitié	p.32

Bloc-notes

Annuaire	p.33
Démarches administratives	p.34 à 36
Nos partenaires annonceurs	p.36 à 44

CM1 - Alexio



CM2 - Maureen

L'Equipe municipale remercie tous les annonceurs qui contribuent à la réalisation de ce bulletin.

Directeur de Publication :
Dominique BRUYERE

Réalisation :
Commission contact

Impression : SEDI EQUIPEMENT 30702 UZES

Votre Mairie

Tél. 04.77.62.06.55

Email : mairie@parigny.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi le matin : 8 h à 13 h

Ecole publique : 09 67 39 89 38

Centre de loisirs «La Grange Aventure» :
04 77 71 78 03

Correspondant de presse : Mme MANIAS
06 23 97 89 47

L'Edito du Maire

Chers Parignyciennes et Parignyciens,

Avec ce numéro 34 de notre bulletin municipal, nous commençons la troisième année de mandat.

Les deux premières ont largement été impactées par la crise sanitaire.

Avec le fervent espoir que l'état des restrictions sanitaires se desserre et qu'une amélioration sensible des relations inter-sociales puisse être rétablie.

L'effort de l'ensemble de nos collectivités : Etat, Région, Département, Communautés de Communes et bien sûr de nos Communes a permis de gérer la crise tant en terme de vaccination, de mise à disposition de locaux, de fourniture de masques, gel.....

Pour en revenir à notre Commune, je tiens à remercier toute l'équipe des élus pour leur implication, leur dynamisme et leur dévouement

Un grand coup de chapeau pour toutes les réalisations orchestrées par nos commissions :

- *L'entretien régulier de notre village et de nos bâtiments, le déménagement et la mise en place des locaux techniques*
 - *Le suivi de l'urbanisme, les contrôles d'opérations immobilières, la gestion du cimetière et sa réorganisation.*
 - *La veille permanente sur l'amélioration de notre cadre de vie avec ses nécessaires devis et recherche de subventions*
 - *L'organisation et la tenue des élections, les commémorations des 8 mai et 11 novembre.*
 - *La convention musicale avec les Fanfarons Cordellois*
 - *La mise en place du protocole sanitaire à l'école, le transfert du centre de loisirs*
 - *L'organisation de la semaine bleue,*
 - *Le repas des anciens et la distribution des colis de Noël*
 - *Le don du sang,*
 - *le concours de fleurissement*
 - *La remise en route de notre auberge du bourg*
 - *Le marché hebdomadaire ambulant, la fête de la lumière*
 - *La conférence des territoires où nous avons accueilli les élus des dix communes voisines.*
- Toute cette activité nous l'avons menée malgré les difficultés de la période.*

Merci également à notre personnel municipal qui nous a accompagnés quotidiennement.

N'oublions pas tous nos responsables associatifs qui se dévouent bénévolement tout au long de l'année.

Au nom de tous les élus du Conseil Municipal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches et vos familles, mes sincères vœux de bonne et heureuse année 2022.



Votre Maire
Dominique BRUYERE

Etat Civil

Naissances

Cette année, nous avons eu 6 naissances à Parigny.

Voici les photos dont les parents nous ont autorisé la publication.

Alice Pessort



05/11/2021

Maccence Polette



26/10/2021

Loïc Brault



08/12/2021

Dylan Conte Dévernois



05/11/2021

Tom Vernus



19/02/2021

Mariages

5 mariages ont été célébrés cette année.

Voici les photos que nous sommes autorisés à publier

Décès

Mme LAUBARY Liliane le 17 mars 2021

Mme CALVI Liliane le 2 septembre 2021

Mr RATTE Jean-Claude le 15 novembre 2021



Alec DE BROSSE et Séverine BRUN

le 25 septembre 2021

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, et celle relative au respect de la vie privée de chacun; cet état civil est réduit aux autorisations de publication recues.

Les employés communaux

Service scolaire

Françoise, Christine et Christiane aident les enseignants pour l'hygiène et l'accompagnement des enfants. Elles s'occupent du service de la cantine et de la surveillance des garderies. Elles ont également en charge la propreté des locaux et veillent au respect du protocole sanitaire.

Service technique

Patrick est à l'entretien de la commune, il a été aidé sur des périodes différentes par Maurice, Guillaume et Didier.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert au public tous les matins du lundi au vendredi de 8 h à 13 h et sur rendez-vous les après-midis.

Infos Services Parigny

Salle des Fêtes - Tarifs de location

Habitant de Parigny

- Location pour le week-end : 250 Euros
- Caution : 800 Euros
- Frais de nettoyage : 50 Euros

Personne extérieure :

- Location pour le week-end : 400 Euros
- Caution : 800 Euros
- Frais de nettoyage : 50 Euros

Nos associations bénéficient de 2 réservations gratuites par an.

- Réservation en mairie
- Remise des clés le vendredi matin avec un état des lieux
- Restitution des clés le lundi matin avec un état des lieux

Les usagers de la salle doivent impérativement trier leurs déchets. Les bacs à ordures situés à l'extérieur sont réservés aux déchets non recyclables.

Location barnum

La commune possède deux barnums (6 m x 4 m) qui peuvent être loués aux habitants de Parigny.

- Tarif location pour 1 barnum : 50 Euros (durée 2 jours)
- Tarif location pour 2 barnums : 80 Euros (durée 2 jours)
- Montant caution barnum : 100 Euros par barnum

Prêt

La commune met gratuitement à la disposition des familles de Parigny : des tables (11) et des bancs (13) pour lesquels il sera demandé une caution de 50 Euros.

Concession cimetière

Tombes :

- 30 ans (simple : 175 Euros - double : 350 Euros)
- 50 ans (simple : 300 Euros - double : 600 Euros)

Colombarium :

- 30 ans : 1 000 Euros

Plaque pour livre du Souvenir :

- 30 ans : 150 Euros

Commission ressources - Budget

Le budget d'une commune est constitué de dépenses et de recettes.

Recettes

Les deux premières sources de recettes d'une commune sont :

- Les impôts fonciers
- Les dotations de l'Etat

D'autres recettes sont également perçues tel que : les subventions, l'emprunt, les redevances d'occupation du domaine communal, la taxe d'aménagement, concession cimetière, etc...

Dépenses

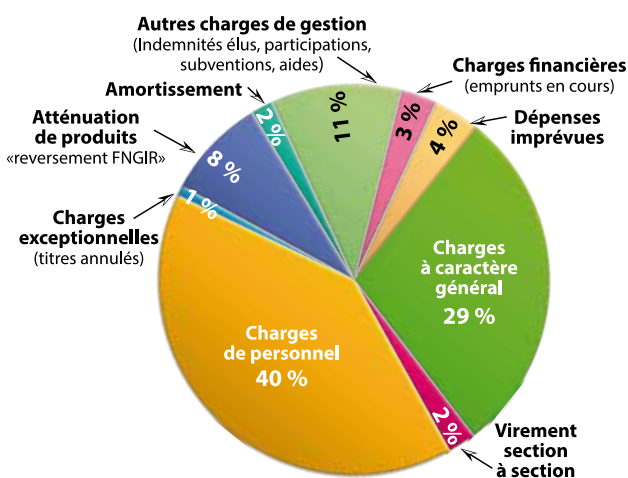
Les dépenses, quant à elles, peuvent être de 2 types :

♦ **Les dépenses de fonctionnement** entre autres les charges de personnels, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoine, les factures de gaz, électricité, téléphonie, prime d'assurance, entretien des terrains foot, débroussaillage etc...

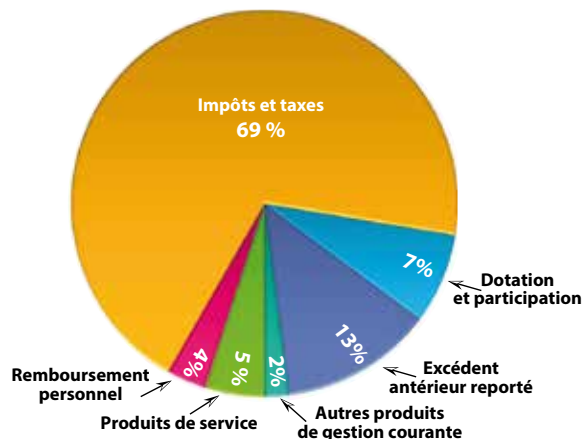
♦ **Les dépenses d'investissement** : réfection de voies communales, les équipements, bâtiments, remboursement en capital des prêts contractés par la commune etc..

FUNCTIONNEMENT

FUNCTIONNEMENT DEPENSES	Prévisions
Charges à caractère général	173 900,00
Charges de personnel	242 300,00
Atténuations de produits (reversement FNGIR)	50 500,00
Autres charges de gestion (indemnités élus, participations, subventions, aides)	65 150,00
Charges financières (intérêts emprunts en cours)	18 000,00
Charges exceptionnelles (titres annulés)	5 000,00
Dépenses imprévues	23 192,68
Amortissement	11 000,00
Virement section à section	14 000,00
TOTAL	603 042,68



FUNCTIONNEMENT RECETTES	Prévisions
Excédent antérieur reporté	77 339,68
Remboursement personnel	20 000,00
Produits de service	30 100,00
Impôts et taxes	417 900,00
Dotation et participation	45 703,00
Autres produits de gestion courantes	12 000,00
TOTAL	603 042,68



Commission ressources - Budget

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévisions
Remboursement emprunt (capital)	383 595,65
Dépenses investissement	161 304,35
Reversement taxe aménagement	15 000,00
TOTAL	559 900,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Prévisions
Subvention équipement	79 400,00
Virement section à section	14 000,00
Dotations fonds divers	105 500,00
Affectation	71 290,21
Opération ordre	11 000,00
Excédent reporté	278 709,79
TOTAL	559 900,00

Investissements réalisés

Remboursement capital :

- Remboursement du prêt relais pour l'aménagement du bourg : 291 000 Euros
- + Remboursement du prêt relais subvention COCA 2ème échéance 28 977 Euros

Remboursement de prêts en cours (l'année n'est pas finie.....) : 47 463 Euros

Voirie : 5 280 Euros
abattage platane, chènes et achat bloc d'enrochement

Réseaux secs : 18 800 Euros
solde de l'éclairage public du bourg

Travaux d'isolation : 16 543 Euros
Volets, étanchéité dalle terrasse, créations cloisons local technique.

Equipement divers : 6 614 Euros
Acquisitions aspirateurs, panneaux signalétique, matériels pour élections, extincteurs, étagères pour archives et centre de loisirs.....

Ce qu'il faut retenir du budget 2021

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET REFORME DE LA TAXE FONCIERE

Les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation et bénéficient du transfert du taux de foncier bâti (TFB) du Département.

Ainsi, le nouveau taux de TFB communal sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020.

Pour la commune de PARIGNY s'applique un taux de TFBP de 9,26 % plus le taux départemental de 15,30 %, soit 24,56 % augmenté de 1,96 % (choix des élus pour 2021 voté lors du conseil municipal du 10/04/2021).

Le taux de référence sera de 26,52 % pour le foncier Bâti

Le taux de référence sera de 33,65% pour le foncier Non Bâti

Année	Taux Communal	Taux Départemental	Total
2020	9,26 %	15,30 %	24,56 %
2021	24,56 %	+ 1,96 % augmentation	26,52 %

Commission ressources

La municipalité n'avait pas augmenté la taxe foncière depuis 2018 sur la commune. Entre 2018 et 2021, la valeur foncière de l'habitation a augmentée. Ce choix s'est fait dans un contexte de baisse de la pression fiscale pour tous les habitants, en effet la suppression de la taxe d'habitation a bénéficié à l'ensemble des contribuables propriétaires et locataires.

En revanche les propriétaires devront faire un effort annuel d'environ 40 Euros compensé par une augmentation importante de la valeur de leurs biens immobiliers liée à la crise sanitaire entre autre.

Pourquoi la note des déchets est plus salée cette année pour les communes de Roannais Agglo ?

Elle n'avait pas évolué depuis 2014. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui figure sur les impôts fonciers, augmente cette année.

L'enfouissement des déchets coûte de plus en plus cher. Et la note va grimper fortement dans les prochaines années. La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), fixée par l'État, va augmenter considérablement : +160 % d'ici 2025, passant de 25 Euros la tonne enfouie à 65 ! Sachant qu'on enfouit environ 30.000 tonnes par an, cela représente un budget annuel supplémentaire de plus d'1 million d'euros, uniquement pour compenser cette hausse.

Pour préparer l'avenir et favoriser une gestion de tri à la source, les systèmes de collecte évolueront en janvier 2023. Ces évolutions nécessitent des investissements importants.

Des matériaux qui ne sont pas forcément des emballages se retrouvent à l'enfouissement, ce qui provoque des coûts importants à la collectivité. Ces matériaux doivent être déposés en déchetterie.

Tous ces changements nécessitent une grosse organisation, car cela concerne plus de 30.000 foyers sur le territoire de Roannais agglomération.

Une solution pour réduire les déchets ménagers.

Le compostage ne fait que reproduire ce qui se passe dans la nature mais ... en accéléré.

Pourquoi composter ?

- Réduire de 1/4 le contenu de sa poubelle et donc le volume de déchets ménagers à traiter par la collectivité.
- Réduire les émissions de CO2 liées à la collecte des déchets et à leur enfouissement.
- Obtenir un excellent fertilisant et un amendement 100 % naturel pour enrichir le sol.

Que peut-on composter ?

- les déchets de jardin : tonte d'herbe, fleurs fanées, feuilles, fanes de légumes, mauvaises herbes...
- les déchets de la cuisine: épluchures, morceaux de fruits et

légumes, marc et filtres à café, coquilles d'oeufs, restes de repas sauf viande et poisson.

Quelques principes à respecter pour obtenir un bon compost

- Équilibrer et diversifier les apports. Un bon mélange des déchets humides et secs.
- Surveiller l'humidité : pour vivre, les micro-organismes ont besoin d'eau.
- Mélanger et brasser : pour se multiplier, les micro-organismes ont besoin de respirer.
- Un bon compost ne sent pas mauvais !

Obtenir un composteur individuel gratuit
[Demander un composteur | Site de Roannais Agglomération et de la Ville de Roanne \(aggloroanne.fr\)](#)



Commission aménagement

Après une année difficile, qui aura revêtu un caractère singulier, marqué par des interdictions, des restrictions, l'activité de la commission aménagement a été fortement perturbée.

Le Cimetière

Impact sur le remembrement du cimetière, impossibilité de programmer des réunions, à l'étude, déplacement du calvaire, création d'un ossuaire et la restructuration des concessions des curés et des sœurs.

La Maison des Associations

◆ Restructuration du bâtiment de l'ancienne école (mise aux normes, des accès, des sanitaires, des installations électriques y compris pour un logement)

◆ Création de 2 salles de réunions,

◆ Aménagement des locaux rendus disponibles pour les cantonniers (cuisine, douche, atelier etc)

«Stockage du matériel communal»

Suite à la vente du bâtiment situé à «La Grille» nous étudions diverses solutions pour mettre à l'abri nos véhicules (tracteur, remorques, camion etc) .

Les Déclarations préalables ou permis de construire

Rappel : Lors d'un dépôt de demande d'urbanisme (Déclarations Préalables ou Permis de Construire), la mairie délivre le récépissé de dépôt.

Le demandeur doit apposer un panneau sur le terrain.

Lorsqu'il obtient l'arrêté, donc l'accord pour les travaux, il doit rajouter sur le panneau de chantier, la date d'obtention du permis.

Lorsque les travaux sont achevés, le pétitionnaire doit déposer une DACT (Déclaration d'Achèvement de Travaux) en mairie.

Dès le dépôt de DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) en mairie, un contrôle sera effectué. A l'issue de ce contrôle, un certificat de conformité vous sera délivré si les travaux correspondent au projet.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des demandes des notaires qui sollicitent les mairies pour les certificats de conformité.

Les certificats de conformité sont obligatoires pour les ventes des biens.

Le petit matériel et le personnel, intégrant les locaux laissés vacants, suite au déménagement de la salle de réunion du « club de l'amitié » vers la maison des associations.

Rue de la Croix Debise, Les riverains, voilà 26 ans qu'ils attendaient cela,

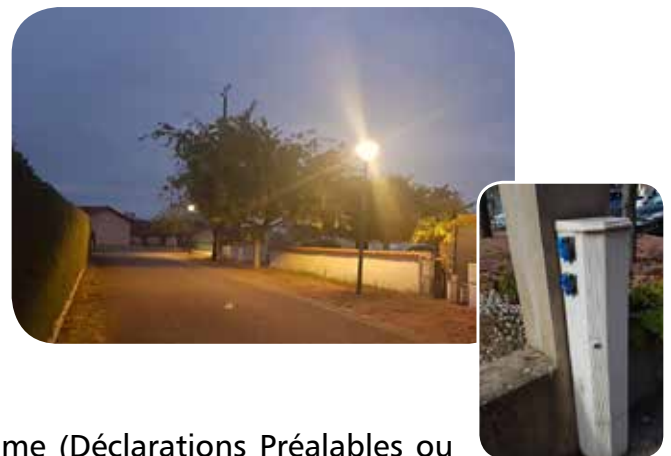
Le SIEL, l'entreprise Spie et les élus du Conseil Municipal ont répondu à leurs appels; une première, le 8 septembre 2021 à 20H «que la lumière soit et la lumière fut »

Aménagement du Parvis de l'église et du parking

demande de devis et dépôt de dossier de subvention.

Borne électrique

Mise en service de la « borne forain » pour les Marchés.



Commission aménagement et patrimoine

Nous avons installé un point de collecte des bouchons en plastique sur les deux points d'apport volontaire : l'un en haut du bourg, l'autre rue de l'Etang vers Brico Dépôt.

L'opération s'est faite en lien avec l'association «Les P'tits bouchons du Roannais» présidée par Christiane Baco.

A ce jour, l'association récolte plus de 6 tonnes de bouchons par an. Ce qui a permis d'acheter et de mettre en place un simulateur d'IRM, à l'hôpital de Roanne, spécialement destinés aux enfants.

Sur les deux PAV, des conteneurs «Le Relais» ont également été installés pour la dépose des vêtements



Commission patrimoine

A la commission patrimoine nous avons eu différents chantiers.

➤ En effet, pour terminer l'aménagement du bourg, nous avons fait repeindre le pignon en bois de la salle des fêtes et mis un rideau occultant derrière les vitres. Nous vous réservons une jolie surprise dans quelques temps



➤ Dans la cour de l'ancienne école, le platane malheureusement malade et surtout habité par des frelons, a été abattu par sécurité.

En fin d'année, il est prévu de remplacer les deux arbres, place de la Mairie, qui n'ont pas poussé après leur plantation lors des travaux du bourg.

Tout ce travail est en grande partie assuré par le personnel communal. Cette année, la météo pluvieuse de cet été les a mis à rude épreuve pour la tonte, l'entretien du bourg et la taille.

➤ Nous avons dû effectuer le déménagement du local technique des cantonniers suite à la vente du bâtiment de «La Grille». Le nouveau local est désormais dans les locaux de l'ancienne école. Pour les véhicules, la construction d'un abri ouvert est prévu (voir la commission aménagement).

De ce fait, la salle des associations a déménagé et se trouve dans le local du centre de loisirs (ou ancienne école) dont le parquet a été poncé et vitrifié.



Commission sociale

La commission sociale a mené plusieurs actions dans différents domaines.

Ecole

◆ La mise en place du protocole sanitaire a demandé beaucoup d'organisation pour éviter le brassage entre les 3 groupes et la désinfection des locaux.

Nous avons ouvert et sécurisé une 3ème cour dans la rue devant le cimetière. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent sortir directement sans croiser les autres groupes.

Il a fallu revoir les horaires du personnel pour

- l'accueil des enfants le matin (3 entrées différentes et lavage des mains),
- la cantine avec 2 services et 2 salles
- la garderie du soir en 3 groupes dans des salles différentes.

Françoise, Christine et Christiane nous ont facilité la tâche en acceptant de modifier leurs horaires plusieurs fois dans l'année.

Centre de loisirs

Le conseil municipal a pris la décision de transférer le centre de loisirs (La grange aventure) dans les locaux de l'école. Un accord tri-partite a été signé entre la grange aventure, le directeur de l'école et la mairie.

Nous assurons donc le déménagement du matériel à chaque vacance scolaire.

Cette décision permet à la commune de créer la maison des associations et d'organiser l'atelier des agents techniques.

- ◆ A la cantine, nous avons instauré le menu végétarien une fois par semaine.
- ◆ En fin d'année scolaire, une calculatrice a été offerte à nos petits CM2 qui sont partis au collège pour de nouvelles aventures.



- ◆ Afin de faciliter le travail de notre personnel communal pour le ménage des locaux publics (école, salle des fêtes, mairie, salle des associations), nous avons remplacé les deux aspirateurs.



Repas à l'extérieur sous le préau de l'école

Commission sociale

CAS

Nous protégeons et gâtons nos anciens

Tous les ans à l'automne, c'est un rendez-vous très attendu : le traditionnel repas des anciens qui se déroule fin novembre. Cette année, nous nous sommes retrouvés le dimanche 21 novembre à la salle des Fêtes pour un repas préparé par Nathalie, nouvelle gérante de l'Auberge de Parigny.



Au menu

Apéritif maison «Le Parignycien»
Gougère à la fourme de Montbrison

Duo de canard sur son lit de salade

Suprême de Pintade aux morilles
Gratin dauphinois
Flan au potimarron

Fromage blanc ou sec

Assiette gourmande
Café



Menus décorés avec les dessins
des enfants de l'école



Pour les personnes qui n'ont pu ou qui ne souhaitent pas venir au repas, nous leur avons offert un panier garni. Certains élus et les membres du CAS ont réalisé la distribution début décembre au domicile des nos aînés en respectant les gestes barrières.

Commission sociale

Don du sang

Nous remercions Jean-Pierre Motet pour avoir mis en place une collecte de sang à Parigny et en avoir assuré l'organisation pendant 10 ans.

A partir de cette année, la municipalité et plus précisément la commission sociale reprend le flambeau.

La collecte du 6 juillet a été un succès avec 73 dons.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette journée, ainsi que le restaurant Le Dahu qui nous a préparé une collation très appréciée.



**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !**



Une équipe motivée pour le buffet



**La prochaine collecte aura lieu
le vendredi 28 janvier de 16h à 19 h
à la salle des fêtes.**

Nous vous attendons nombreux.

Commissions sociale et contact

Concours de dessin à l'école

La Municipalité a proposé à l'équipe enseignante un concours de dessin, tous les enfants ont joué le jeu. Un jury d'élus en a sélectionné un par section pour l'illustration de la couverture du bulletin, d'autres tirés au sort sont insérés à l'intérieur et tous les autres dessins ont servi à la décoration des menus pour le repas des aînés.

Lors de la cérémonie des vœux, chaque lauréat recevra une récompense et tous les dessins seront exposés à la salle des Fêtes.



Décorations de Noël faites par les enfants et l'illumination du bourg

Les enfants ont été mis à contribution pour les décorations de Noël. La municipalité a fourni des supports en bois afin que chaque enfant puisse exprimer leur créativité avec l'aide de leur enseignant. Le 8 décembre, ces décorations ont été accrochées par les élèves aux sapins de la place de Mairie, jour de l'illumination du bourg.



Commission contact

Concours de maisons, jardins et balcons fleuris

Une première à Parigny : l'édition 2021 du concours de fleurissement.

Cinq jardiniers amateurs ont choisi de participer à ce concours. Les inscriptions clôturées début juin ont permis aux participants de profiter des beaux jours pour peaufiner leurs plantations. Début septembre, un jury composé de trois membres : Marie-Claude Motet, Conseillère Municipale, Michel Vassoille, Responsable du Cadre de Vie dans une commune voisine et Dominique Bruyère, Maire, ont visité les différentes réalisations.

Bernard et Christiane LEPINASSE ont reçu le premier prix. Marie et Armand DE SOUSA sont arrivés deuxième. Monsieur et Madame SOUCHON complètent le podium. Monsieur et Madame CHERVIN sont arrivés quatrième. Et à la cinquième place, se trouvent Pauline LEGROS et Sébastien BASSOBERT.

Les Parignyciens placés sur le podium ont reçu des bons d'achat d'une jardinerie locale accompagnés d'un diplôme. Quant à nos deux autres participants, ont été encouragés avec des sachets de graines.

2022 sera peut-être l'année où vous témoignerez de votre passion pour les fleurs. Soyez nombreux à participer à notre seconde édition.



1ère place Mr et Mme Lépinasse



2ème place
Mr et Mme De Souza



3ème place
Mr et Mme Souchon



Commission contact

Le Marché

A l'initiative de la nouvelle gérante de notre auberge, nous avons mis en place un marché hebdomadaire sur la place de la mairie, chaque mercredi de 16 h à 19 h.

Après quelques aménagements nécessaires, la mise au point d'un règlement obligatoire, la réorganisation des stationnements et de l'éclairage public, nous sommes heureux d'accueillir un boucher, un poissonnier, un fromager...et bien d'autres encore.

Si nous voulons pérenniser cette activité, nous espérons vous voir de plus en plus nombreux.



Les élections

Les dimanches 20 et 27 juin 2021, étaient organisés deux scrutins électoraux dans le même temps : les élections régionales et départementales.



Afin que chaque Parignycienne et Parignycien puisse faire entendre sa voix dans le respect des règles électorales et des mesures sanitaires, la municipalité avait installé les bureaux de vote dans la salle des fêtes avec beaucoup de rigueur : un plan bien pensé et réfléchi. Il a fallu dédoubler les bureaux, poser des plexi-glaces et dessiner les parcours avec des barrières pour éviter au maximum, que les personnes se croisent, tout ceci en tenant compte de la règle électorale : le secret de l'isoloir.

Ce travail de préparation a mobilisé cinq personnes plusieurs heures sur différentes journées les mois précédents cette échéance électorale.

Quelques jours avant, ce sont huit élus et agents communaux qui se sont relayés pour transformer la salle des fêtes.

Une quinzaine de bénévoles se sont joints aux élus pour assurer les seize rotations.

L'équipe municipale peut être fière de compter sur autant de civisme de la part des Parignyciens et les remercie.

Les prochaines élections auront les 10 et 24 avril - 12 et 19 juin.

Commission contact

Conférence de territoire

Mardi 23 novembre 2021, la municipalité de Parigny a accueilli la Conférence de territoire du Roannais sud-est composée de dix communes : Combre, Commelle-Vernay, Coutouvre, Le Coteau, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Parigny, Perreux, Roanne, Saint-Vincent-de-Boisset. Une cinquantaine d'élus représentant leur commune respective ont pu échanger sur des sujets importants, avec le Président de Roannais Agglomération et les Vices Présidents et Délégués en charge des dossiers.

Yves NICOLIN, président de Roannais Agglomération et Eric MARTIN, délégué aux territoires pour Roannais Agglomération ont remercié Laurence Boyer, Maire de Coutouvre et référente du territoire Roannais sud-est pour la préparation de l'ordre du jour afin que chaque commune puisse aborder les thèmes qui lui tenait à cœur. Le débat a été riche et constructif.

Ils ont tous les deux tenu également, à remercier la Municipalité de Parigny pour leur accueil et pour l'organisation de cette soirée.

Dominique BRUYERE, Maire de Parigny, a témoigné sa gratitude à l'ensemble de son équipe municipale pour son engagement à la réussite de cet événement et les techniciens de Roannais Agglomération pour leur appui; Il a également félicité la mairie du Coteau pour son prêt de matériel audio, le fleuriste "Questions de Fleurs" du Coteau qui a offert la décoration et l'Auberge de Parigny pour la réalisation d'un excellent apéritif dînatoire à base de produits bios et locaux.



CM2 - Maureen



Grande Section - Lolina

Les journées du souvenir

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie de commémoration de la reddition des armées nazies du 8 mai 1945, mettant un terme à la Deuxième Guerre mondiale en Europe s'est déroulée en comité restreint en raison du protocole sanitaire.

Mr le Maire a donné lecture du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants



Cérémonie du 11 novembre

Devant de nombreux Parignyciennes et Parignyciens, Mr le Maire a donné lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq ministre déléguée auprès de la ministre des armées puis les enfants ont lu le nom des soldats morts pour la France et Mr le Maire a ajouté le nom des soldats décédés en opération cette année.



«Une fierté pour le village»

Les enfants de l'école des classes CE2-CM1 et CM2 ont interprété la Marseillaise a capella sous la houlette de Mr CHOMETTE.



Ce tableau a été réalisé par les élèves de CP et CE1

Merci pour cet engagement citoyen.

Nouveauté musicale

Les fanfarsons cordellois nous accompagneront désormais dans toutes nos cérémonies et festivités, grâce à un accord passé et qui pourra profiter aux associations du village.



Prenez de la graine avec les herbes folles sur les sentiers de la biodiversité



Le mercredi 28 juillet, Eric Galichet animateur de France Nature Environnement Loire nous a fait découvrir et comprendre les intérêts écologiques des plantes des talus, bords de chemins, trottoirs...

Au cours de cette ballade, nous avons fait connaissance avec nos herbes folles, le sedum (plante de rocaille) le chénopode, l'achillée, la saponaire (herbe à savon)...

Et aussi l'ambrosie qui est une plante invasive qu'il faut maîtriser.

Face à la prise de conscience environnementale, ces plantes, jusque là mal-aimées et détruites par les jardiniers et les gestionnaires d'espaces verts, font l'objet d'un regain de popularité.

En effet, ces plantes spontanées sont le reflet

de l'indispensable présence de la nature dans nos villes et villages. Outre leur contribution au maintien de la continuité écologique, elles sont le support de vie de nombreuses espèces animales comme les insectes et peuvent rendre des services à l'Homme (pollinisation, usages culinaire et médicinal...).



La semaine bleue

La semaine bleue s'est déroulée du 4 au 10 octobre 2021 dans toute la France.

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Roannais Agglomération et la ville de Roanne proposent à leurs seniors un programme riche en animations ludiques, culturelles ou de découverte.

A Parigny, sur invitation de la commission contact Keldi Soidri et Muriel Buonfratello, médiateurs numériques de Roannais agglomération, sont venus expliquer aux seniors comment retoucher leurs photos, comment les rajeunir de quelques années et même animer une photo. Les technologies d'aujourd'hui nous offrent ces possibilités de truquer des photos. Cela s'appelle un «deepfake». Les participants étaient très intéressés et se sont bien amusés.



CE1 - Bastien

Notre lien avec la ville

Pour tous, il est possible d'utiliser les transports en commun depuis ou à destination de Parigny.

Il existe trois liaisons :

- ⇒ STAR Pery (navette scolaire),
- ⇒ L20 Cars Région (scolaires et tous les usagers)
- ⇒ STAR Flexy (tous les usagers).

Ces services sont proposés par Roannais Agglomération, la STAR et la Région Auvergne Rhône-Alpes.



star 
péry

NAVETTES

Parigny / Commelle Vernay
Ets scol. Le Coteau / Roanne

Les usagers scolaires qui souhaitent se rendre à un établissement situé à Roanne peuvent emprunter ce service (circuit A).

Six arrêts sont disponibles sur notre commune :

- «Bas de Rhins»,
- «Parigny 2»,
- «Parigny Bourg»,
- «Pont de Chemin de Fer»,
- «Saligny»
- «Chantalouette».

Pour retrouver plus d'informations sur cette ligne :

[Navette scolaire Parigny - Bus STAR Roanne \(bus-star.com\)](http://www.navette-scolaire-parigny-bus-star-roanne.com)



CIRCUIT	a
Bas de Rhins	7.05
Parigny 2	7.06
Parigny Bourg	7.07
Pont de Chemin de Fer	7.09
Saligny	7.10
Chantalouette	7.11
Commelle Bourg	7.13
Commelle Eglise	7.14
Croix Boulard	7.15
Grange Béraud	7.17
Patureaux	7.18
Vignobles	7.20
Route Touristique	7.21
Lejon	7.23
Cimetière de Vernay	7.24
Polichon	7.25
Le Baron	7.26
Colombat	7.27
Cussy	7.29
Louis Flandre	7.39
Office de Tourisme	7.43
Promenades	7.46
Beaulieu	7.47
Sous Prefecture	7.49
Hôtel de Ville	7.50

CIRCUIT	a	a	a
Hôtel de Ville	12.10	17.10	18.10
Sous Prefecture	12.11	17.11	18.11
Promenades	12.12	17.12	18.12
Office de Tourisme	12.15	17.15	18.15
Louis Flandre	12.16	17.16	18.16
Collège des Etines	12.20	17.20	
Cussy	12.24	17.24	18.24
Colombat	12.26	17.26	18.26
Le Baron	12.27	17.27	18.27
Polichon	12.28	17.28	18.28
Cimetière de Vernay	12.29	17.29	18.29
Lejon	12.31	17.31	18.31
Route Touristique	12.32	17.32	18.32
Vignobles	12.33	17.33	18.33
Patureaux	12.36	17.36	18.36
Grange Béraud	12.38	17.38	18.38
Croix Boulard	12.40	17.40	18.40
Commelle Eglise	12.42	17.42	18.42
Commelle Bourg	12.43	17.43	18.43
Chantalouette	12.45	17.45	18.45
Saligny	12.47	17.47	18.47
Pont de Chemin de Fer	12.49	17.49	18.49
Parigny Bourg	12.51	17.51	18.51
Parigny 2	12.53	17.53	18.53
Bas de Rhins	12.55	17.55	18.55

Circuit a



■ Circule uniquement le mercredi
■ Ne circule pas le mercredi

info star
04 77 727 727

www.bus-star.com /BusStarRoanne

Point
50 rue Jean
Jaurès à Roanne

Notre lien avec la ville

L20 Cars Région

Les usagers scolaires souhaitant se rendre à un établissement situé à Le Côteau ou à Roanne, peuvent utiliser ce service.

Un seul arrêt est disponible à Parigny :

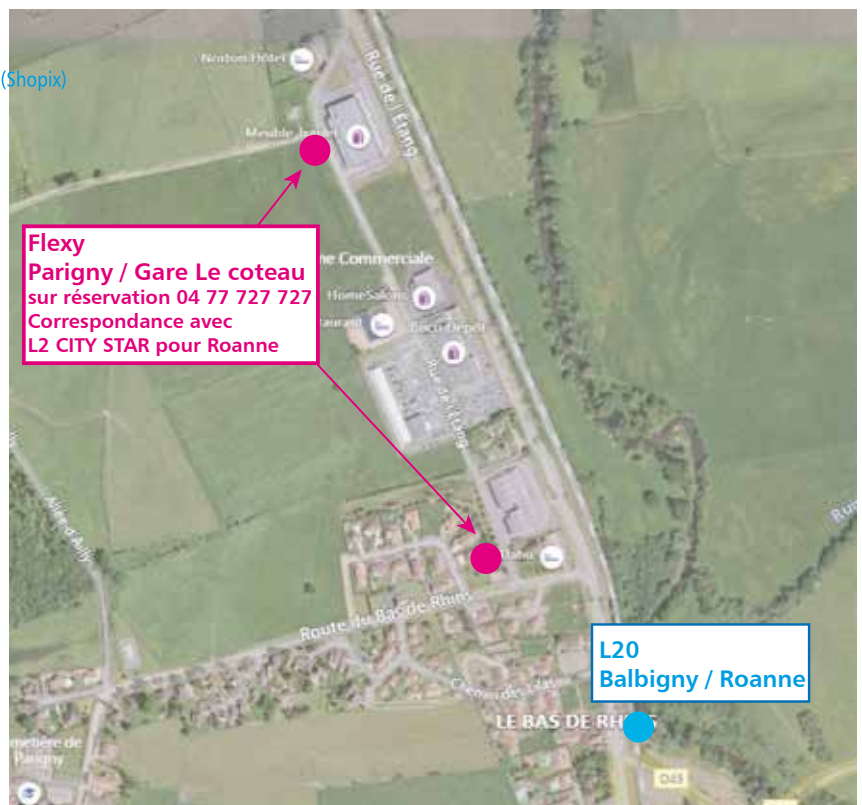
«**Bas de Rhins**» situé sur la Route bleue vert le feu.

Ce service n'est pas réservé seulement aux usagers scolaires mais bien à tous, au tarif identique à celui de Roannais Agglomération, soit 1.35 Euros.

Pour plus d'informations sur la L20.

[Star Schooly - Bus STAR Roanne \(bus-star.com\)](http://bus-star.com)

[Horaires Schooly - Bus STAR Roanne \(bus-star.com\)](http://bus-star.com)



Tous les usagers peuvent emprunter ce service sur une simple réservation jusqu'à une heure avant le trajet prévu.

Pour plus de renseignements :

[Flyer-Flexy.pdf \(bus-star.com\)](#)



Deux arrêts sont disponibles à Parigny :

« **Bas de Rhins** » derrière le restaurant Le Dahu

« **Rue de l'Etang** » derrière magasin Meubles Traclet

Ce service vous raccorde à la gare de Le Côteau ce qui vous permet de vous déplacer à travers l'agglomération grâce la Ligne 2 City STAR.

[Ligne 2 - Bus STAR Roanne \(bus-star.com\)](http://bus-star.com)

[Star Flexy - Bus STAR Roanne \(bus-star.com\)](http://bus-star.com)



La vie à l'école

L'Ecole de Parigny accueille 70 élèves répartis sur 8 classes

Cycle 1

**Mme BENETIERE (50%)
et Mme VERDIER (50%)**

- PS (Petite Section) : 10 élèves
- MS (Moyenne Section) : 5 élèves
- GS (Grande Section) : 12 élèves

Cycle 2

Mme UROZ

- CP : 11 élèves
- CE1 : 10 élèves

Cycle 2 et 3

**Mr CHOMETTE (Directeur) 80 %
et Mme ROZIER 20 %**

- CE 2 : 6 élèves
- CM1 : 6 élèves
- CM2 : 10 élèves

Pour accompagner les enseignants 3 agents municipaux :

ATSEM : Françoise aidée par Christine - Cantine et services périscolaires : Christine et Christiane

Randonnées USEP

Le lundi 25 janvier, la classe de CM de PARIGNY a fait une sortie USEP randonnée. Les élèves sont montés en bus à Cordelle puis sont rentrés à pied jusqu'à l'école de Parigny après avoir traversé le Bois de Terrenoire et le village de saint-Cyr de Favières. La distance parcourue est de 8 kilomètres. Les élèves étaient ravis et prêts à continuer !

Article rédigé par les élèves.



Le mardi 12 octobre, les élèves de CE2/CM1/CM2 de l'école de Parigny et de Roanne Crozon ont fait une randonnée en Côte Roannaise à Saint-Haon le Vieux. Ils ont fait un pique-nique dans une prairie : le paysage était très beau. Ils ont traversé plusieurs ruisseaux. Les élèves ont parcouru 11 kilomètres en forêt et dans les vignes.

Article rédigé par les élèves.

La vie à l'école

Journée du sport scolaire

Nous vous informons que les élèves de l'école ont fait une marche autour de Parigny pour la semaine du sport scolaire. Nous avons vécu une aventure passionnante. Nous avons vu des arbres, des plantes, des vaches dans des près...

Matias et Ethan



Randonnée au fil de l'eau



Pendant cette sortie, nous avons visité le château de Montrond et le jardin médiéval, puis nous avons regardé une vidéo sur le château. Ensuite, nous avons assisté à une démonstration de la grue médiévale. Après cela, nous avons pique-niqué avec un repas zéro déchet. L'après-midi, nous avons marché 9 kilomètres. Enfin, nous avons donné notre avis sur la journée. *Article rédigé par les élèves de CM.*

Visite du parc du château d'Ailly

Le 15 octobre, nous avons participé à l'opération «Levez les yeux», visant à faire découvrir aux élèves le patrimoine de leur village. Nous avons pu découvrir le parc du Château d'Ailly, les hautes façades, la chapelle, les arbres centenaires et une mystérieuse construction semie-enterrée, probablement une ancienne glacière. Nous avons également mesuré en l'encerclant la circonférence d'un cèdre : plus de 10 mètres !

Nous y retournerons prochainement pour une visite de l'intérieur du château.



La vie à l'école

L'école dehors

Ce qui nous plaît le plus dans l'école dehors, c'est de jouer ensemble : nous fabriquons des cabanes tous ensemble. Nous avons vu un arbre dont on peut escalader les branches. Nous adorons jouer avec les camarades. Nous faisons du sport au parc. Là-bas il y a un panier de basket. Parfois nous lisons au parc de la Mairie à l'ombre, au calme, sur l'herbe. Nous aimons le parc de la Mairie et nous ne voulons pas qu'il disparaisse.

Edith et Léona



Visite d'école en vue de la labellisation E3D

Vendredi 18 juin, nous avons reçu la délégation académique pour le développement durable, constituée de M. IMBERT, inspecteur de l'éducation nationale et de M. BOUTTET, enseignant référent, ainsi que plusieurs invités : Mme BOUCHE inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'école et M. BRUYERE, maire de Parigny.

Les éco-délégués ont présenté les projets menés à l'école depuis plusieurs années : composteur, jardin pédagogique, tri sélectif, consommation responsable, alimentation saine et durable, rôle des conseils d'élèves et des éco-délégués ...



Récolte au jardin de l'école

L'année dernière, les CM avaient planté des tomates, une citrouille, de la menthe et des courgettes.

Cette année, les élèves de la classe de CE2, CM1, CM2 ont cueilli des tomates et un potiron. Ils ont découpé les tomates en deux et les ont mangées. Elles étaient très bonnes.

Haniel et Loan

La vie à l'école

Concert de handpan

Les élèves ne pouvant aller à la culture, nous avons fait venir la culture à l'école ! Jeudi 21 janvier, nous avons invité Nicolas Chetail, joueur de handpan, qui est venu présenter son instrument, le faire essayer aux enfants, et jouer à chaque classe un petit concert. Les élèves ont beaucoup apprécié cet instrument mystérieux aux sonorités envoûtantes. Les trois classes ont bénéficié successivement de l'intervention financée par la coopérative OCCE de l'école.

A la fin, le musicien nous a joué plusieurs morceaux avec ses trois handpans, c'était un petit concert rien que pour nous ! Nous avons adoré !

Les CP, CE1 et CE2 ont rédigé un article concernant cet événement :

Jeudi 21 janvier 2021, un musicien est venu à l'école de Parigny. Nicolas nous a présenté trois handpans différents. C'est un instrument qui est fabriqué en métal sur lequel on a fait des creux avec de nombreux marteaux pour faire des notes de musique. Ceux qui ont fabriqué le handpan, il y a vingt ans ont pris cette idée à partir de deux autres instruments : le steelpan et le ghatam. C'est un instrument qui fait partie de la famille des percussions mélodique. Ensuite, nous avons dessiné le handpan et nous avons essayé de jouer. Il nous a appris que pour faire sonner une note, il faut rebondir sur l'instrument avec un doigt, et faire comme s'il était brûlant.



Concerts privés à l'école de Parigny

Mardi 8 juin 2021, notre école de Parigny a rencontré un musicien du nom de Clément. Il nous a présenté des instruments de la famille des cordes. Nous avons appris que ces instruments sont fabriqués par des luthiers. Il existe des instruments à cordes pincées (la mandoline et le bouzouki) et d'autres à cordes frottées le violon et la contrebasse. A la fin, il nous a joué de la polka et la gigue irlandaise. On a été ébloui par ce spectacle fabuleux. La classe de CP, CE1 et CE2

La vie à l'école

Petits champions de la lecture

La classe de CM a participé au concours des petits champions de la lecture. Cette opération nationale vise à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage. Organisée sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère de la Culture, cette opération invite les enfants des classes de CM2 à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix. Les CM1 sont inclus dans le projet. Le jeu est organisé en quatre étapes : le gagnant de chaque groupe est convié à une finale départementale, puis régionale, avant de participer à une grande finale nationale organisée au mois de juin dans un grand théâtre parisien. Concours remporté en local par Eva (CM2) et Louise (CM1).

Les principaux objectifs sont de développer :

- l'autonomie et le plaisir de lire ;
- la compréhension du texte et la maîtrise de la langue ;
- l'aisance à l'oral ;
- la concentration ;
- la découverte et le partage ;
- la rencontre entre lecteurs et auteurs.



Commémoration du 11 novembre 1918

Cette année, la chorale de l'école a participé à la commémoration : nous sommes allés devant le monument aux morts et avons chanté La Marseillaise. Le Maire portait son écharpe tricolore et les musiciens de la fanfare ont joué l'hymne national. Nous avons aussi lu le nom des soldats morts pour la France. Louise et Léona



Petite Section - Julia



CE2 - Esteban

Environnement



Frelon asiatique (Vespa velutina)

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver.

Vespa velutina présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité, car l'abeille contribue à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Outre les abeilles, il

s'attaque aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons ainsi qu'aux araignées.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne: frelonsasiatiques.fr



Participez à la surveillance du moustique tigre

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

Vous pensez avoir vu un moustique tigre

Signalez sa présence sur : www.signalement-moustique.fr

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies)

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 oeufs, même dans de petites quantités d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit.



C'est là qu'il faut agir..

Partout supprimer les eaux stagnantes !

Coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez à entretenir les sépultures aux cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usagées (gouttières, rigoles...)

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation de l'eau dans les piscines hors d'usage.

La grippe aviaire

La grippe aviaire est une maladie due à des virus dit « influenza de type A » qui infectent habituellement les oiseaux sauvages (canards et oies sauvages notamment) et les oiseaux domestiques.

Quelles sont les mesures de protection ?

Le passage à un risque «élevé» engendre l'instauration de mesures de protection renforcées, dont l'obligation de confinement ou de pose de filets pour empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et les basses-cours. Par ailleurs, les rassemblements de volailles vivantes sont interdits, en particulier sur les marchés, de même que les lâchers de gibiers à plume par les chasseurs.

46 départements placés en "risque élevé"



Bon voisinage

Attention au bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ◆ les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - ◆ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - ◆ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- INTERDITS les dimanches après-midi

Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gênes envers leur voisinage, telles que

- aboiements
- intrusion dans des propriétés privées
- déjections sur la voie publique.

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.



Entretien des haies et limites de propriété

L'entretien des haies et racines bordant les routes et les chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. Elles doivent être entretenues régulièrement de façon à ce que la visibilité et la commodité de passage soient toujours maintenues. Il en est de même pour l'élagage des arbres. Les Résidus de taille doivent impérativement être enlevés.

En cas de manquement à cette réglementation, les propriétaires recevront une mise en demeure . Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, aux frais du propriétaire.

Suite à l'engagement de la commune dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, **il est interdit d'utiliser du désherbant chimique, en dehors de sa limite de propriété et notamment dans les fossés.**





La Paroisse

Notre petite église de Parigny marque les événements de vie de nos familles, dans la joie comme dans la peine.

Notre équipe de bénévoles se charge de la préparation de la messe mensuelle, au côté de notre prêtre le Père Edmond Barbieux que l'on peut joindre au 06.35.41.28.85 ou par mail : père.barbieux@gmail.com.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de La Paroisse Sainte Claire entre Loire et Rhins : <http://www.paroissesainteclair.com>

Le siège de la paroisse : 8, place Victor Hugo, 42120 Le Coteau (Tél : 04.77.68.37.39)

Les horaires de la cure :

LUNDI	8 h 30 – 12 h 00	14 h 00 – 16 h 45
MARDI	8 h 30 – 12 h 00	
MERCREDI	8 h 30 – 12 h 00	
JEUDI	8 h 30 – 12 h 00	
VENDREDI	8 h 30 – 11 h 45	

Chaque célébration nécessite une préparation tant thématique que matérielle.

Depuis septembre 2021, la messe dominicale est célébrée le deuxième dimanche de chaque mois à 9 heures.

Pour les sacrements comme les Baptêmes, Mariages et Funérailles, ce sont des équipes dédiées basées à la Cure de Le Coteau qui les préparent.

Nos bénévoles à votre service sont :

- ❖ Annick Vignand – 04.77.62.06.92
- ❖ Nathalie Bruyère – 06.82.87.81.70
- ❖ Dominique Bruyère – 06.80.73.83.68
- ❖ Et Gilles Barnaud à l'harmonium

Nous tenons à remercier l'équipe liturgique, les quelques volontaires et les agents municipaux, qui chaque année, assurent le grand nettoyage de notre église.

Nous espérons que vous apprécierez l'engagement de notre équipe qui assurent le maintien du culte dans notre village.





Union Sportive Parigny-St Cyr (US PSC)

Nous attaquons désormais la 3ème saison de notre fusion entre nos 2 villages.

Le club compte un effectif stable depuis son lancement avec près de 220 licenciés en étant présent dans l'intégralité des catégories jeune en passant des U7 jusqu'au U18 en entente avec nos voisins du FC Commelle Vernay.

Nous comptons également 3 équipes seniors, 2 équipes foot loisir, 1 équipe féminine à 11 et une équipe +40ans.

Avant de parler du côté sportif, comme nous tous, et face à cette crise sanitaire, nous nous réjouissons de la gestion et de l'adaptabilité de toutes et tous qui nous ont permis de maintenir des entraînements et l'accueil de nos jeunes au sein de notre structure, et surtout, avec l'application et le respect d'un protocole stricte, de ne pas avoir de cas positif au sein de notre club lié à notre activité sportive.

Un grand BRAVO à nos éducateurs, joueurs, et parents pour cette adaptabilité durant cette saison blanche.

Nous profitons également de cette publication pour remercier nos partenaires et avec une mention spéciale à notre équipementier AR SPORT.

Malheureusement, le club fait face comme beaucoup d'associations aujourd'hui à la rareté des bénévoles et sommes toujours en recherche active à ce sujet : que se soit pour encadrer nos jeunes, intégrer notre bureau ou simplement donner un « coup de main ». Nous recherchons également des joueurs et joueuses dans l'ensemble de nos catégories.

Pour cela, vous pouvez vous rendre directement au stade pour nous rencontrer ou nous contacter par mail à l'adresse suivant : 529289@laurafoot.org



Concernant les manifestations à venir, notre calendrier reste malheureusement en lien avec l'évolution de la situation sanitaire, mais vous pouvez d'ores et déjà retenir les dates suivantes et nous vous attendons nombreux et nombreuses :

Le 06 mars 2022 → Stade de Parigny → Vente de boudins

Le 23 avril 2022 → Stade de Parigny → Tournoi U11-U13

Le 25 juin 2022 → Journée familiale

Le 1er Juillet 2022 → Stade de St Cyr → Concours de pétanque doublette

Le 10 septembre 2022 → Stade de Parigny → Concours de pétanques triplète

Date à définir → Réception des partenaires

Le sou des écoles

Le sou des Ecoles de Parigny est une association de parents d'élèves volontaires qui organisent des manifestations ainsi que diverses ventes tout au long de l'année, afin de recueillir l'argent nécessaire au financement des activités extra scolaires (sorties culturelles, sportives, participations aux différents projets pédagogiques...) proposées par les enseignants pour l'ensemble des élèves scolarisés à l'Ecole de Parigny.



Une cotisation annuelle est demandée chaque année aux familles afin de pouvoir faire vivre le Sou des Ecoles, mais aussi pour permettre aux manifestations d'être organisées. Cependant, au fil des années, la situation se dégrade et le constat est alarmant : de moins en moins de familles participent.

Après deux années compliquées dues au COVID 19, et dans le but de relancer les actions du Sou des Ecoles, il faut que l'ensemble des parents s'impliquent pour les enfants : en participant aux réunions, aux manifestations ou en participant aux différentes ventes par exemple.

Pour démarrer cette nouvelle année scolaire 2021 – 2022, un nouveau bureau a donc été élu :

- ❖ **Présidente : Anaïs GOUTTENOIRE**
- ❖ **Trésorière : Jérôme SUBTIL**
- ❖ **Secrétaire : Marine FRAGNE**

Cette année et comme l'année dernière, la crise sanitaire étant toujours présente, il est difficile d'organiser des événements. C'est pourquoi plusieurs ventes vont être organisées : Plateaux raclette, cagette de légumes, brioches, chocolats...

Le soutien de tous est indispensable afin que le Sou des Ecoles puisse fonctionner pour les enfants.



Découverte des jeux de société offerts par le Sou des Ecoles à chaque classe en 2020

Retrouvez le Sou des Ecoles de Parigny sur la nouvelle page Facebook afin de suivre l'actualité et les événements à venir : Sou des Ecoles de Parigny.

L'Equipe du Sou des Ecoles de Parigny



En fin d'année, une gourde a été offerte à chaque enfant.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes tenait à figurer sur le bulletin municipal malgré les annulations de manifestations dues aux mesures sanitaires imposées par l'épidémie de Covid-19.

Nous avons tout de même pu organiser, en 2021, un concours de pétanque avec succès, beau temps et de nombreux participants.

Vide-grenier et marché du 8 mai

Nous vous attendons donc nombreux en 2022 pour le retour de notre fameuse brocante et ses marchés du 08 mai, en espérant que ce virus nous laisse tranquille d'ici-là.

Illuminations du 8 décembre

Lors des illuminations, le Comité des Fêtes a offert un vin chaud très apprécié. L'argent de la cagnotte a été remis à l'école pour les enfants.



Par ailleurs, nous vous informons que le Comité des Fêtes fera l'acquisition de tables pliantes en 2022 qui seront à la disposition des Parignyciens pour leurs repas de famille ou fêtes entre amis. Pour renseignements et modalités, merci de contacter l'un de nos membres.

A très bientôt, Festivement,
Les membres du Comité des Fêtes.

Les Classes

Crise sanitaire oblige, il n'y a pas eu de défilé en 2020 et 2021.

Cette année, nous sommes plus motivé que jamais pour organiser un super défilé regroupant les classes en 0 - 1 - 2.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 10 septembre pour suivre le défilé et vivre avec nous cette journée.

Pour toutes les personnes, qui souhaitent s'amuser, vous pouvez vous inscrire lors de la **réunion prévue :**

**le samedi 15 janvier à 10h30,
salle des associations (ancienne école).**



Classes



Terre d'expression

Tel le Phénix, Terre d'expression renaît de ses cendres pour réanimer le village par

- des manifestations culturelles et festives
- des ateliers rencontres : lecture, jeux d'échecs, dame, tarot....
- des ateliers créatifs et ludiques.

L'inspiration existe, l'art de la réussite consiste à s'entourer des meilleurs.

Seuls, nous ne sommes que des gouttes d'eau, ensemble nous formons un océan.

Nous avons besoin de vous, venez nous rejoindre.

en contactant Anne-Marie au 06 63 24 65 54



Moyenne Section - Giano

Le Club de l'Amitié



L'année 2021 se termine bientôt. Faisons un bref récapitulatif des bons moments passés ensemble par tous les adhérents du Club de l'Amitié.

❖ 23 janvier, l'Assemblée Générale du Club de l'Amitié au cours de laquelle le président Henri Motet a été réélu à l'unanimité.

Des projets pour l'année en cours ont été évoqués. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, le Thé Dansant prévu le 28 mars ou en cas d'impossibilité reporté au 30 mai n'a pas pu avoir lieu.



❖ 24 juin, 17 personnes se sont retrouvées au restaurant Le Renouveau à Perreux où elles ont dégusté un délicieux menu

❖ 19 Août, les adhérents du club se sont réunis dans leur local pour passer un après-midi en convivialité, jouer aux cartes ou autres jeux de société, tout en dégustant un café, thé ou infusion accompagnés de quelques pâtisseries.



❖ 4 Septembre, ce sont 36 personnes, adhérentes du Club de l'Amitié et leurs invités qui prenaient le car à 7 h 30 du matin sur la place du village pour aller passer une journée à Romanèche-Thorins pour visiter le hameau du vin.



❖ 13 Octobre, 18 convives se sont régalés avec la poule au pot et son accompagnement de légumes au restaurant «O Saint Cyr» à Saint-Cyr-de-Favières.

❖ 12 Novembre, 40 doublettes sont venues participer au concours de belote du Club de l'Amitié très satisfait de ce succès.



❖ 9 Décembre, 17 personnes se sont retrouvées pour un repas, salle des Associations, pour fêter la fin de l'année, Noël, et les changements de décennies.

Annuaire

Parigny

Mairie - mairie@parigny.fr	04 77 62 06 55
Ecole	09 67 39 39 38
Centre de Loisirs «La Grange Aventure»	04 77 71 78 03
Correspondante de Presse Mme Manias	06 23 97 89 47

Services d'urgence

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
GENDARMERIE DE VILLEREST	04 77 68 16 44
ENFANCE EN DANGER	119
FEMMES BATTUES	3919

Services publics de l'eau

Roannaise de l'eau 04 77 68 54 31
contact@roannaise-de-leau.fr

- assainissement
 - interventions techniques 04 77 68 98 06
Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h
Vendredi 8h-12h
 - service d'urgence 06 18 54 13 15

SUEZ : eau potable

- service client 0977 408 408
Lundi au vendredi : 8h-19h
Samedi : 8h-13h
- service d'urgence 24h/24 0977 401 130

Déchetterie

14, Rue de Varennes - ROANNE 0800.17.34.50
 Lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h
 Samedi : 9h-18h sans interruption

Services Administratifs

CAF de la Loire 810 25 42 80
 Centre Hospitalier de Roanne 04 77 44 30 00
 CPAM de Roanne - www.ameli.fr
 - Plateforme assurés : 3646
 - Service Social : 04 77 44 22 39

Roannais Agglomération 04 77 44 29 50
www.aggloroanne.fr

Relais assistantes Maternelles 04 77 67 56 96
ram.lecoteau@roannais-agglomeration.fr

Relais Information Accueil Petite
 Enfance (RIAPE) 04 26 24 92 51

Direction Départementale des Affaires
 Sanitaires et Sociales (DDASS) 04 77 48 42 42
 - Informations administratives 3939

Service social départemental
 du secteur 04 77 23 24 58
 Lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h
 Square Aucey - 42120 Le Coteau

Maison de la Famille (UDAF) 06 07 06 81 09
www.udaf42.org

Conciliateur de justice :
 sur rendez-vous contacter la mairie de Perreux
 04 77 72 70 70
 ou la mairie du Coteau 04 77 67 05 11

Informations service public

Imprimés en ligne www.service-public.fr
 La loi en ligne www.service-public.fr
 Pôle emploi www.pole-emploi.fr ou 3949

Les démarches administratives

Autorisations d'urbanisme

A partir du plan local d'urbanisme, la commune délivre différentes autorisations d'urbanisme prévues par le code de l'Urbanisme.

Selon la nature et l'importance des travaux envisagés, on distingue :

- Le certificat d'urbanisme
- La déclaration préalable de travaux
- Le permis de construire
- Le permis de démolir
- Le permis d'aménager
- La demande d'alignement

Quels sont les délais d'instructions ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme nécessite un temps d'étude afin de vérifier la conformité du projet aux règles d'urbanisme et de vérifier, avec les différents organismes habilités, la faisabilité de l'opération. Ce délai est réglementé, il peut être de 1 à 4 mois selon l'autorisation demandée et la situation géographique du projet.

En effet, si votre projet se trouve aux abords du monument historique classé, l'édifice concerné sur notre commune est la Maison dite La Pré-vôté, toutes nouvelles constructions et modifications de l'aspect extérieur du bâti existant sont soumises à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).



Qu'est-ce qu'une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) ?

Une déclaration d'ouverture de chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement des travaux. Elle concerne uniquement le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

Qu'est-ce qu'une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) ?

Le pétitionnaire, titulaire d'une autorisation d'urbanisme, doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux à la mairie pour signaler la fin des travaux.

Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.

La DAACT et la procédure de récolement :

La DAACT atteste l'achèvement des travaux et de leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. A compter de la date de réception en mairie de la déclaration d'achèvement, l'autorité compétente dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration. Ce délai est porté à cinq mois dans le cas où le projet serait situé aux abords d'un monument historique.

Il s'agit de la procédure de récolement.

Les démarches administratives

Si à l'issue de la visite, les travaux sont conformes à l'autorisation, une attestation de conformité sera délivrée au pétitionnaire. Dans le cas contraire, le maire sera dans l'obligation de dresser un procès-verbal contestant la non-conformité des travaux.

A savoir : l'attestation de conformité est demandée, par le Notaire lors de la vente du bien.

Comment demander une autorisation d'urbanisme ?

- Déposer un dossier en format numérique via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme : <http://gnau.roannais-agglomération.fr> ou
- Déposer un dossier en format papier : formulaire cerfa accompagné des pièces justificatives selon la nature de votre projet au secrétariat de mairie.

TOUTE DEMANDE DOIT ETRE DEPOSEE EN MAIRIE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

La commune supporte un coût important de traitement, c'est pourquoi avant chaque dépôt de dossier, il est impératif que celui-ci soit complet.

Naissances

- La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.
- La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire et officielle. L'acte de reconnaissance peut être fait dans toutes les mairies de France et dans tous les Consulats Français à l'étranger. Elle peut également être faite devant un notaire.
- Le Parrainage civil se pratique dans la commune où est domicilié l'un des parents. Le baptême civil n'étant pas un acte civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil. Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officiel, ne présentent aucune valeur juridique.

Mariage

Le mariage est célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un deux, ou l'un de leurs parents, à son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement d'un PACS peut se faire en mairie devant l'Officier de l'Etat Civil de la commune de résidence ou depuis le 28 mars 2011, devant un Notaire. Tous les documents à fournir sont sur le site : www.service-public.fr

Décès

- La déclaration de décès doit être faite à la mairie du lieu de décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- La copie d'acte de décès peut être faite :
 - soit auprès de la mairie du lieu de décès,
 - soit auprès de la mairie du dernier domicile du défunt.
- Cimetière, toute intervention dans le cimetière doit faire l'objet d'une autorisation de la mairie.

Les démarches administratives

Passeport et carte nationale d'identité (CNI)

Il est possible de se rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Il est nécessaire de faire une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.fr mais cette démarche ne dispense pas l'usager de se présenter dans la mairie de son choix afin de valider son dossier

Il vous est conseillé de prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil :

- Le Coteau 04 77 67 05 11
- Roanne 04 77 23 20 00
- Riorges 04 77 23 62 62
- Renaison 04 77 64 40 22
- Balbigny 04 77 28 14 12

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait en règle générale à la mairie du domicile.

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Dans les autres cas, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique (dont la tenue est gérée à l'INSEE), tout citoyen peut lui-même vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne, sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Il est également possible de faire sa demande d'inscription par internet, sur le site :

www.service-public.fr



AMBULANCE - TAXI



THOMAS LA PACAUDIÈRE



130, rue de Charlieu
42300 ROANNE
www.ambulance-taxi-roanne.fr

☎ 04 77 70 07 23



Ambulances - Taxis - VSL - TPMR

Communes de stationnements

- Amplepuis • Commelle-Vernay • La Pacaudière • Saint-Nizier-sous-Charlieu
- Chandon • Coutouvre • Parigny • Villemontais

Mail : taxi.thomas.roanne@gmail.com



BOUCHERIE - CHARCUTERIE - PLATS CUISINES

Samuel

GOUTTENOIRE



☎ 04.77.71.70.34

128, Rte de Charlieu 42300 ROANNE

rbi SPÉCIALISTE DE L'ORGANISATION BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE TERTIAIRE

Infrastructure, sécurité et réseau
Matériel Informatique
Gestion du document
Système d'impression

ZA Les berges du Rhins 1 - 42120 Parigny

T. 04 77 67 26 88 - rbi42.fr



adage Géomètres-Experts

Bornage - Division - Copropriété
Urbanisme - Lotissement - Maîtrise d'oeuvre
Topographie - Modélisation 3D - Scanner 3D
Plans d'intérieurs - Photogrammétrie
Numérotation métrique - Métrologie

Roanne - Charlieu - Paray le Monial - Moulins - Nevers

www.adage.pro

TSA

Télécom Sécurité Audiovisuel

- Téléphonie
- Sonorisation
- Détection intrusion
- Détection incendie
- Opérateur



ÉTUDE • RÉALISATION
MAINTENANCE 24H/24 ET 7J/7

VOS ACHATS
en ligne



CASQUES • TÉLÉPHONIE • CONFÉRENCE | sur www.tsa-business.direct

6 av. de Paris 42300 Roanne • Tél. 04 77 78 06 06 • Fax 04 77 72 81 81



VERVAS METAL

Conseil - Sérénité – Expérience – Continuité – Qualité

Automatisation • Portes de garage • Portails alu et métalliques
Escaliers • Défense /Garde-corps • Métallerie • Tôlerie • Mobilier • Déco



178 Rue de Charlieu – 42300 ROANNE

04 77 72 04 03

contact@vervasmetal.com



HED SHOP, votre surface de vente spécialisée : -Entretien des locaux, Hygiène général, tapis, Gamme Eco-Responsable, Matériel de lavage des sols, Autolaveuses, Aspirateurs, ...

Tel : 04.77.60.75.32 @ : hed@hed42.fr Alexandre BILLET : 06.07.64.81.24 Laurent TREMEAUD : 06.32.38.27.98 Les Trois Moineaux VOUGY

PERFORMANCE
HYGIENE



▪ **Ouvert du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 et de 14h00 à
17h30**





TEL 04 74 05 72 36

ELECTRICITE GENERALE , INDUSTRIELLE ET
TERTIAIRE

IMAGE SON , ELECTROMENAGER

VENTE ET REPARATION

contact@thevelec.com



267 Route de Roanne 69240
Thizy les bourgs



www.motetpaysages.com

MOTET PAYSAGES

de tous vos espaces verts

Terrasses - Clôtures - Travaux de maçonnerie - Engazonnement - Plantations
Installation et programmation d'arrosage automatique
Elagage - Aménagement de parcs publics

Création

à proximité Z.I. Le Coteau - 42120 St Vincent de Boisset

04 77 62 03 06

Entretien

Taille arbustes, haies, arbres
Rognage des souches
Tonte - Ramassage de feuilles
Désherbage
Hivernage et mise en route
des systèmes d'arrosage.

de tous vos espaces verts



MOTET SERVICES






MAISON **TRACLET**

France
litterie

EXPERT DE VOS NUITS

HomeSalons

360, Rue de l'Etang - 42120 Parigny

ARRIVAGE DE GRANDES MARQUES

À PRIX DISCOUNT !



ÉLECTROMÉNAGER • TV • **LITERIE** • MULTIMÉDIA

EMPORTEZ ET
PAYEZ PLUS TARD

0% Jusqu'en
30 X SANS FRAIS
TAEG fixe

PARIGNY

ZA de Parigny - 42120 PARIGNY-LE-COTEAU

☎ 04 77 62 04 15

MDA

ELECTROMENAGER
TV • MULTIMEDIA

N°1 DU ONLINE



PLATRIERIE PEINTURE

Ravalement de Façade - Décoration Intérieure

Thoral Jean-Michel

06 10 76 74 86

28, rue de l'abattoir - 42120 Le Coteau - 04.77.62.84.35
jeanmichel.thoral@orange.fr

Olivier BARTASSOT
Travaux agricoles publics et particuliers



La Miraude - 421230 St Cyr de Favières
06 09 11 62 14 - www.travaux-agricoles-bartassot.com

serres
de
commières
Fleurs & Plantes

Zone Horticole d'Aiguilly | 42720 VOUGY
04 77 71 16 91 contact@serres-de-commieres.com
www.serres-commieres-42.com



Les Artisans du Végétal



Intermarché

46 ALLEE DU PARC



42120 **COMMELLE VERNAY**

Ouvert
du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

Jardinerie du Coteau

24-26 bd Charles de Gaulle
Z.I. - 42120 LE COTEAU
Tél. 04 77 72 16 07
jardinerieducoteau@sfr.fr





DESBENOIT

une signature de confiance

CHAUD FROID
☎ 04 77 67 14 44 📍 31 Bd des Etines - 42120 LE COTEAU

90 ans d'expérience

CHAUFFAGE
CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES
PLOMBERIE-SANITAIRE
VENTILATION

🔥 • 🏠 • 🚿 • 🌀 www.desbenoit-cl.com

SAUV' ELEC

04 77 67 00 00

**ELECTRICITE GENERALE
NEUF et RENOVATION**

MISE AUX NORMES, MISE EN CONFORMITE
Chauffage, climatisation, alarme,
interphone...

26/28 rue Nicolas Cugnot
42300 ROANNE

Dépannage Rapide



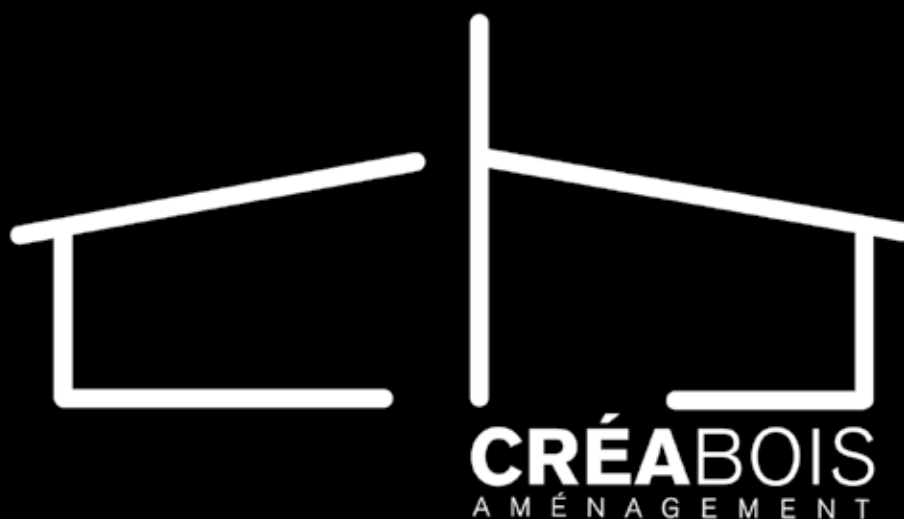
PONTILLE

TRAVAUX PUBLICS

2025, route de Villemontais 42300 VILLEREST

Terrassement - Voirie - Réseaux - Enrobés
Enduits - Assainissement autonome - Cours de Villas

Tél. : 04.77.65.24.72 - Mobile : 07.71.43.10.03
secretariat@pontilletp.fr



Zone Artisanale Les Plaines - 331 rue de l'Etang - 42120 Parigny
04 77 72 47 45 • contact@creabois-agencement.fr

www.creabois-agencement.fr



CHAUFFAGE - SANITAIRES - RAMONAGE - CLIMATISATION

Tél : 07 67 91 81 69

mrplomberie42@gmail.com

42120 PARIGNY



RN 7 - ZI Les Plaines - 42120 PARIGNY

Lundi au Samedi

7 h - 19 h 30

Dimanche

8 h - 13 h

AVEC LA CARTE FACILITEZ TOUS VOS CHANTIERS !



LA CARTE
www.bricodepot.fr

- Carte gratuite
- Plus rapide en caisse
- 2 mois pour retrouver vos produits
- 10% de location de camion offerte

Carte et conditions d'utilisation à l'entrée

+ DE SIMPLICITÉ



Drive bricodepot.fr
GAGNEZ DU TEMPS !



2h RDV

- Choix de produits sur bricodepot.fr
- Prix Drive = Prix Depot
- Retrait 2h plus tard en son lieu

Tous les renseignements sur bricodepot.fr

+ DE RAPIDITÉ



FAITES-VOUS LIVRER DIRECTEMENT SUR VOS CHANTIERS !



- Retrait en Drive ou sur bricodepot.fr
- Remise de livraison à l'adresse ou en Drive
- Commande facile ou via votre smartphone

Conditions et tarifs suivant le poids et le volume

+ D'EFFICACITÉ



TROUVEZ UN ARTISAN OU UN BRICOLEUR POUR VOS TRAVAUX !



avec notre partenaire **needhelp.com**

- Recherche en 1 clic
- Profitez de vos outils
- Prix et rendez-vous de suite
- Artisan ou bricoleur

Prestations réalisées et disponibles en moins de 24h

+ DE FACILITÉ



Images d'autrefois

